



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE BASSIN ÉCRÊTEUR DE CRUES DU VALLON DE LA THÉOULIERE À MANDELIEU-LA-NAPOULE

Demandeur : Le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE)

**Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Mandelieu La Napoule à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un bassin écrêteur de crues du Vallon de la Théoulière,

**du mardi 2 novembre 2021 à 8h30 au mardi 23 novembre 2021 18h inclus**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République - B.P. 46 – 06212.

Par décision n°E21000039/06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, Monsieur Gilbert KALDI retraité de l'éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République - B.P. 46 – 06212, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République - B.P. 46 - 06212 du lundi au vendredi :

- de 8h30 à 17h00 pour les lundi, mercredi et vendredi ;
- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 les mardi et jeudi ;

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République- B.P. 46 - 06212 du lundi au vendredi (de 8h30 à 17h00 pour les lundi, mercredi et vendredi ; de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 les mardi et jeudi), qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

***ddtm-enquete-publique-bassin-ecreteur-theouliere-mandelieu@alpes-maritimes.gouv.fr***

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

***<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Bassin-ecreteur-de-crues-du-Vallon-de-la-Theouliere-Mandelieu-La-Napoule>*** dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture :

***<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Bassin-ecreteur-de-crues-du-Vallon-de-la-Theouliere-Mandelieu-La-Napoule>***

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République- B.P. 46 – 06212, aux horaires de permanence suivants :

**Mardi 2 novembre 2021 de 09h à 12h  
Mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h  
Jeudi 18 novembre 2021 de 9h à 12h  
Mardi 23 novembre 2021 de 13h30 à 18h**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Mandelieu La Napoule – Avenue de la République- B.P. 46 - 06212 pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : ***<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Bassin-ecreteur-de-crues-du-Vallon-de-la-Theouliere-Mandelieu-La-Napoule>***

Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice.